



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d’Orthez, certifie :

➤ **avoir fait afficher le 11 mars 2019, dans la forme ordinaire :**

- La délibération en date du 6 mars 2019 de prescription de la première révision allégée du Projet de Plan Local d’Urbanisme

➔ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez,

➤ **avoir fait afficher le 18 avril 2019, dans la forme ordinaire :**

- l’avis de Concertation du public concernant la première révision allégée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) d’Orthez Sainte-Suzanne

➔ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez et au Service Urbanisme de la ville d’Orthez

➤ **avoir fait diffuser et publier l’avis de Concertation du Public concernant la première révision allégée du PLU dans la presse**

➔ faisant connaître l’ouverture de la concertation au public du 3 mai au 4 juin 2019, paru le 18 avril 2019 dans les journaux locaux la République des Pyrénées et Sud-Ouest.

➤ **avoir fait mettre en ligne, le 18 avril 2019, sur le site Internet de la ville d’Orthez :**

- la délibération et l’avis de concertation du public susvisés.

➤ **avoir fait afficher le 26 septembre 2019, dans la forme ordinaire :**

- La délibération en date du 25 septembre 2019 d’arrêt du projet de première révision allégée du Plan Local d’Urbanisme

➔ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez,

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 21 janvier 2020

Le Maire,

Emmanuel Hanon

